

LE JOURNAL DE JULES RIMET

Le récit rare du fondateur
de la Coupe du monde de football

Renaud Leblond
avec la participation d'Yves Rimet

LE JOURNAL DE JULES RIMET

Le récit rare du fondateur
de la Coupe du monde de football

FIRST
 Editions

© Éditions First, un département d'Édi8, 2014

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'Auteur ou de ses ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

ISBN: 978-2-7540-6576-4

Dépôt légal: mai 2014

Direction éditoriale : Marie-Anne Jost-Kotik

Édition : Caroline Bollaert-Lepeu

Préparation de copie : Christine Cameau

Correctrice : Florence Fabre

Mise en page : Stéphane Angot

Couverture : Jean-Philippe Dubois

Photo de couverture : ©DundStock/Thinkstock ;

photo de 4^e de couverture : © Roger-Violet

Imprimé en France

Éditions First, un département d'Édi8,

12, avenue d'Italie

75013 Paris

Tél : 01 44 16 09 00

Fax : 01 44 16 09 01

Email : firstinfo@efirst.com

Sites Internet : www.editionsfirst.fr

« L'amateurisme ou la prétention antisociale d'une oligarchie privilégiée »

Dans ses tiroirs, Yves Rimet a retrouvé plusieurs feuillets écrits par son grand-père en 1956, à la toute fin de sa vie. Ce manuscrit inachevé devait être pour le fondateur de la Coupe du monde de football une dénonciation définitive d'un amateurisme pur et dur qui, selon lui, n'avait qu'un but : réserver le sport à une caste de nantis. Voici quelques extraits de ce tacle inédit.

Je donnerais au sport, que j'ai servi de mon mieux durant tant d'années, une dernière et utile marque de mon attachement si je réussissais, par une critique décisive, à le faire libérer de cette chose qu'en 1905 Pierre de Coubertin qualifiait déjà de « momie », parce qu'il la considérait comme morte et dûment embaumée, mais qui se

révèle aujourd'hui encore dangereusement maléfique. De cette chose qui se prétend une doctrine et en laquelle je ne discerne, quant à moi, que la prétention antisociale d'imposer aux foules sportives la domination arbitraire d'une oligarchie privilégiée, trop soucieuse parfois de garder ses distances par rapport au *vulgum pecus* des jeux populaires.

Mon propos est de défendre l'idée directrice qui a inspiré constamment mon activité, à savoir que le suprême but du sport est de susciter et d'accroître la compréhension et la sympathie entre tous les peuples, entre toutes les jeunesses, entre toutes les catégories de la société humaine. L'amateurisme est un obstacle à cette universalité pacifique. Il fait du sport une chapelle fermée où l'on ne pénètre qu'en montrant patte d'or. Il fournit un excellent moyen de « ségrégation », le plus efficace barbelé pour maintenir la foule des sportifs à distance respectueuse d'une élite de dilettantes.

L'inconvénient de vivre dans les sphères olympiques, c'est qu'on ignore ce qui se passe sur la terre. Qu'on serre encore d'un cran et le joueur devra prouver qu'il est fils et petit-fils légitime de purs amateurs. On ne lui demandera pas

« *L'amateurisme ou la prétention antisociale...* »

seulement, comme dans la chanson « si sa grand-mère fait du vélo ». On voudra savoir si cette respectable dame possède un certificat dûment légalisé de la sous-commission olympique de son arrondissement !

Un système hypocrite

Aux États-Unis, les universités, l'armée et la police ont leurs athlètes « racolés ». Ils sont policiers ou militaires pour la forme et l'uniforme, et sont quand même qualifiés d'« amateurs » en dépit de toutes les règles de l'amateurisme¹. Nombre de chefs d'industrie et de grands négociants, et même des gouverneurs, agissent de même en faveur des formations sportives de leurs administrations, de leurs magasins ou de leurs usines. Le correspondant à New York du journal *Combat* (édition du 5 août 1955) nous entretient ainsi du tennisman amateur « numéro 1 du monde », Tony Trabert²...

-
1. Règles selon lesquelles un sportif « amateur » ne doit tirer aucun revenu de la pratique de son sport.
 2. Né le 16 août 1930 à Cincinnati, Tony Trabert a remporté cinq titres du Grand Chelem : deux à l'US Open en 1953 et 1955, deux à Roland-Garros en 1954 et 1955 et un à Wimbledon en 1955.

« *Jack Kramer¹, qui vient d'avouer, il y a quinze jours, qu'il avait touché de l'argent pendant qu'il jouait comme amateur dans l'équipe américaine de la Coupe Davis était prêt à offrir, dit-on, soixante mille dollars à Trabert pour l'enrôler dans son équipe professionnelle. Mais les pontes du tennis firent tout leur possible afin de trouver à Trabert une situation suffisamment lucrative pour le décourager momentanément de devenir professionnel. C'est que l'Amérique a absolument besoin de Trabert pour conserver la Coupe Davis. Aux dernières nouvelles Trabert vient d'être nommé représentant pour la Californie et le Sud-Ouest des États-Unis de la Security Bank Note Company. Le maintien des joueurs de renom dans les rangs amateurs est une nécessité pour les grands clubs. En plus des frais qui leur sont remboursés, les joueurs reçoivent généralement des avantages occultes. En échange, ils s'engagent moralement à faire le circuit des grands tournois américains qui commence l'hiver en Floride et se termine à l'automne en Californie, dont ils garantissent en quelque sorte la recette par leur nom.* »

Et le correspondant de *Combat* ajoute ceci, en quoi je suis bien d'accord avec lui : « *Il serait*

1. Né le 1^{er} août 1921 à Las Vegas (Nevada) et mort le 12 septembre 2009 à Los Angeles, Jack Kramer a remporté Wimbledon en 1947 et l'US Open en 1946 et 1947.

« *L'amateurisme ou la prétention antisociale...* »

sans doute plus simple et certainement plus honnête que le tennis imite le golf où les meilleurs amateurs passent officiellement professionnels, les deux catégories se rencontrant plusieurs fois l'an dans des tournois "open". »

Cela ne se passe pas seulement en Amérique, mais un peu partout dans le monde, parfois avec encore plus d'hypocrisie. Je crois, quant à moi, que cette évolution du sport est inéluctablement commandée par les conditions actuelles de la vie. Le mal – si c'en est un – a commencé du jour où le sport a été organisé, où des clubs ont groupé les jeunes gens d'une localité pour leur faire pratiquer les jeux ou les exercices sportifs, où des concours, des « championnats » ont mis face à face les clubs d'un canton, d'un département, d'une région ou d'une nation pour établir un classement de « valeurs ». Il s'est produit une émulation à tous les échelons. Chaque club s'est ingénié à présenter la meilleure équipe ou les meilleurs athlètes en attirant autour de lui les sujets les mieux doués, et c'est ainsi que du recrutement par persuasion amicale on en est venu au racolage vénal. Aujourd'hui, il en coûte cent fois plus pour assister à un match de championnat de France « amateurs » et le montant de la recette pour certains matchs est de l'ordre des

centaines de milliers de francs. Je ne parle pas des matchs de professionnels dont la recette se chiffre par millions...

Cette progression des ressources dont disposent les clubs suffit à expliquer pourquoi les « libéralités » défendues – racolage, recrutement vénal de la meilleure équipe grâce à laquelle on obtiendra la meilleure recette, récompenses aux joueurs après un match bénéficiaire... – n'ont pas cessé d'exister et s'accroissent même en importance et en nombre. On s'étonne que les « autorités » sportives ne répriment pas ces abus contraires aux préceptes qu'elles enseignent si ce n'est aux prescriptions qu'elles édictent. C'est tout simplement parce qu'elles ne le peuvent pas. Le Comité international olympique rappelle aux fédérations internationales et aux comités olympiques nationaux que les Jeux sont interdits à tout joueur ou athlète qui ne respecte pas rigoureusement les lois de l'amateurisme. Les fédérations internationales et les comités olympiques nationaux transmettent cet avertissement aux fédérations nationales qui, à leur tour, le notifient aux sociétés sportives qui leur sont affiliées. C'est donc à ces sociétés et à elles seules, de qui dépendent directement joueurs ou athlètes, qu'il incombe de mettre fin aux pratiques

prohibées... dont elles-mêmes sont les coupables ! Or, leurs infractions sont clandestines, connues seulement du sportif qui en bénéficie et du comité du club. Il ne tient qu'à eux de ne rien avouer, et de récidiver. Les autorités supérieures n'en sauront rien. Il arrive bien de temps à autre qu'un dirigeant maladroit ou un joueur trop bavard se fasse prendre, ou encore qu'un délateur intéressé dénonce l'infraction. La « commission d'amateurisme » peut alors sévir, mais c'est exceptionnel. Bien sûr, les hauts dirigeants ne ménagent pas les appels à la morale sportive, au sport éducateur, au désintéressement qui fait la grandeur du sport, et autres homélies. Ceux à qui ces belles paroles sont adressées ne demanderaient peut-être pas mieux que de s'y conformer, mais l'intérêt particulier du club passe avant tout. C'est comme si l'on demandait au charbonnier du coin, au nom de la morale civique et de l'intérêt national, de déclarer, sans faute et sans omission, au contrôleur du fisc, le montant réel de son bénéfice ! Je n'excuse pas le charbonnier, attendu qu'il soustrait à l'État des sommes qui légalement devraient lui revenir. Mais je me sens plus indulgent envers l'athlète et le dirigeant du club, parce qu'ils ne dérobent rien à personne et qu'ils tiennent, à juste titre, pour

faute vénielle, le fait de donner ou de recevoir un équipement ou une prime.

Caprices, incohérences, injustices

Dans sa conférence de presse, après le congrès du CIO à Paris, en 1955, Avery Brundage¹, le président du Comité international olympique, a cité très élogieusement l'amateur Roger Bannister, recordman mondial du « mile »... et chirurgien à l'hôpital Sainte-Marie de Paddington. Le président du CIO aurait donc oublié que, quelques jours auparavant, son distingué compatriote, Dan Ferris, secrétaire de la Fédération américaine des sports amateurs, menaçait le D^r Bannister de disqualification pour avoir publié un livre sur son record, intitulé *Le Premier Mile en quatre minutes*. Dan Ferris, dans sa communication à la presse, déclarait catégoriquement : « Si le D^r Bannister spécule sur sa renommée pour écrire un livre dont

1. Né en 1887 à Détroit, aux États-Unis, et mort en 1975 à Garmisch-Partenkirchen, en Allemagne de l'Ouest, Avery Brundage a présidé le Comité international olympique de 1952 à 1972. Tout au long de ses mandats, il milita pour un amateurisme pur et dur. « Avery Brundage multiplie les circulaires, les discours, les éclats de voix pour défendre son idéal : pas d'indemnités, pas de rémunération, pas de "manque à gagner". Pour lui, le sport est un jeu gratuit », écrivent Michel Caillat et Jean-Marie Brohm dans *Les Dessous de l'olympisme*, La Découverte, 1984.

« *L'amateurisme ou la prétention antisociale...* »

il tirera profit, c'est un professionnel ! » L'athlète-chirurgien-auteur s'est contenté de faire connaître qu'il ne prendrait plus part aux compétitions, ayant décidé de se consacrer désormais entièrement à sa carrière scientifique. Et il ajouta, ce qui donnait à sa réponse la valeur d'un discret haussement d'épaule :

« Pas question pour moi d'abandonner mon statut d'amateur ! »

S'il avait éprouvé quelque dépit, il aurait pu se consoler en pensant à Jean Borotra qui fut souvent, lui aussi, accusé d'abuser de son prestige de joueur de tennis pour faire des affaires, et en faveur de qui Lucien Dubech¹, écrivait, en 1935, ce vigoureux et spirituel plaidoyer : « *Mais, disent les gens, s'il a, en effet une belle situation, il la doit à son prestige de joueur de tennis. Sans doute. Et puis après ? Il est évident que si Jean Borotra a quelque chose à vendre et qu'il se présente à un industriel des États-Unis ou de l'Argentine en disant : "Je suis M. Borotra" on le reçoit et on l'écoute, tandis que si c'était moi on me mettrait à la porte. Que voulez-vous qu'il y fasse ? Qu'il cesse d'exercer son métier, ou bien qu'il cesse de bien jouer au tennis par ascétisme ? S'il vous plaît, ne disons pas de bêtises.* »

1. Critique littéraire et écrivain, Lucien Dubech (1881-1940) est aussi un chroniqueur sportif.

À maintenir ce régime absurde et les prescriptions qui en découlent, on risque, quand elles ne sont pas enfreintes avec éclat, qu'elles soient presque partout esquivées avec une égale réussite et parfois par des astuces propres à réjouir les humoristes. En Hongrie, par exemple, la Fédération de natation tient à ce que les nageurs bénéficient d'un entraînement très poussé, comportant des stages de désintoxication et de concentration. Elle a imaginé de les dédommager du manque à gagner qu'elle leur occasionne ainsi... en leur remboursant leur dépense de calories ! Ceux qui nagent le plus vite, soit à l'entraînement, soit dans les concours, sont censés dépenser le plus de calories et touchent les plus fortes sommes. Il ne reste plus qu'à généraliser le procédé et à inventer la machine à calculer qui indiquera automatiquement la somme à rembourser à l'athlète en fonction des calories dépensées par lui !

Ces « témoins de Jéhovah » du sport...

Je crois en avoir assez dit pour démontrer que l'amateurisme est une mauvaise loi qui oblige à la mauvaise foi les sportifs les plus loyaux, sans contraindre efficacement ceux qui sont moins scrupuleux... ou ne le sont pas du tout. Je ne voudrais

pas que l'on puisse me reprocher d'imiter en sens inverse l'autoritarisme du Comité international olympique. Je me garderai de demander que l'on impose aux clubs amateurs l'obligation d'accepter chez eux des joueurs plus ou moins indemnisés. S'il plaît au président de tel club, qui recrute ses membres dans un milieu particulièrement aisé, d'exiger d'eux qu'ils respectent rigoureusement les règles de l'amateur intégral, libre à lui et à eux. Et tant mieux pour eux – et honneur à eux – si les épreuves internationales leur sont quand même favorables. Mais que leur austérité plus ou moins méritoire ne soit érigée en règle générale !

Je crois aussi qu'il faut maintenir le plus possible de désintéressement et de gratuité dans le sport scolaire. Il ne serait pas bon d'habituer les jeunes garçons à jouer pour de l'argent. Il convient au contraire de les mettre en garde contre la tentation de considérer le sport comme un métier avantageux et facile. Le sport scolaire n'est pas destiné à susciter des professionnels, mais à offrir aux jeunes, entre les heures d'études, une récréation agréable, sans pensée d'avenir. Ce principe dûment affirmé, j'ajoute que c'est mesquinerie bien maladroite de chercher chicane à un club de jeunes, comme on le fait parfois, pour de menus gains

réalisés d'une façon ou d'une autre. Il n'y a pas plus de mal à cela qu'à gagner le coquetier au tir forain ou le cochon de pain d'épice à la loterie de la place du Trône...

Que M. Brundage impose les idéales rigueurs de l'amateurisme aux Jeux olympiques dont il est pour le moment le responsable, nous n'avons ni qualité ni pouvoir pour nous y opposer, mais qu'il veuille bien remettre dans la poche de son veston le gant de fer avec lequel il prétend gouverner le sport, au risque de l'étrangler.

Me plaçant au point de vue du football, je pense que si le professionnalisme n'existait pas il faudrait l'inventer. J'estime que le professionnel est indispensable à l'expansion de ce sport. Dans la masse des pratiquants – cette masse dont nous souhaitons qu'elle finisse par absorber l'unanimité de la jeunesse – le rôle qui lui revient est celui d'une élite.

En fait la qualité technique que seuls les professionnels peuvent atteindre est précisément ce qui donne leur valeur à ces réunions spectaculaires qui attirent les foules et qui font en faveur du sport la plus précieuse des propagandes. Il faut bien admettre aussi que ce sont eux qui peuvent fournir aux fédérations nationales des joueurs capables de

renforcer avec efficacité les équipes déléguées aux compétitions internationales.

Naturellement, j'excepte de celles-ci les Jeux olympiques, auxquels il ne conviendrait pas d'admettre les professionnels à moins que l'on ne crée une catégorie spéciale à eux seuls réservés. L'entraînement continu qu'ils sont en mesure de pratiquer leur donne une supériorité incompatible avec une des règles essentielles des rencontres sportives : l'égalité des moyens. Il conviendrait aussi que l'on cessât de jeter le terme de professionnel comme un anathème, à la tête du jeune homme qui aura obtenu une récompense – fût-elle en argent – ou le remboursement de quelques frais. Seul est professionnel celui qui est lié à son club par un contrat ou qui reçoit ostensiblement un salaire pour jouer, celui qui fait du sport une profession principale ou accessoire. Et celui-là ne mérite pas qu'on abuse de son titre pour l'appliquer, presque comme une insulte, à tel ou tel amateur, dont, à tort ou à raison, on conteste la qualité.

Il faudrait, plus généralement, arriver à ce que le jeune homme qui fait du sport pour son plaisir ne dise plus en se rengorgeant, « Moi, je ne suis pas un professionnel », mais plutôt, qu'il dise

avec cette modestie qui est une si jolie parure du mérite : « Après tout, je ne suis qu'un amateur. » Bien entendu, qui dit élite, dit sélection, et nombre restreint. Il importe donc de contrôler le professionnalisme, de n'y admettre que des joueurs d'une valeur technique reconnue et d'une moralité sportive irréprochable.

Le sport professionnel, s'il est un spectacle, est encore du sport, tout comme le théâtre exploité commercialement est encore de l'art. S'il existe une différence, il apparaît bien que celle-ci est à l'avantage du sport. L'évolution du théâtre, depuis le temps des troupes d'amateurs qui jouaient des « mystères » au portail des cathédrales, jusqu'à l'industrie du spectacle telle que nous la connaissons maintenant avec engagement de capitaux et répartition de bénéfices, s'est accomplie librement, sans aucun contrôle, à la meilleure convenance des entreprises constituées pour tirer profit du spectateur. L'évolution du football a été plus ordonnée. Elle s'est effectuée sous la direction et la surveillance de sportifs désintéressés, préoccupés seulement de développer le jeu qu'ils affectionnaient et de faire obtenir à leur équipe de meilleurs résultats aux compétitions. Dans les pays où le professionnalisme a été organisé, il a été

« *L'amateurisme ou la prétention antisociale...* »

maintenu dans le cadre et sous l'autorité des fédérations, avec des dirigeants amateurs. Je crois que ce régime est le meilleur qui soit pour le préserver de la commercialisation.

En ce qui concerne les autres sports, c'est une question d'espèce... ou d'espèces, et d'opportunité. Pour les deux ou trois sports, en dehors du football, qui bénéficient de la faveur des foules et réalisent des recettes importantes, l'organisation du professionnalisme s'impose de façon évidente sous le régime actuel de l'amateurisme. Du jour où la réforme de ce régime permettrait d'accorder publiquement aux athlètes et aux joueurs les avantages dont ils bénéficient maintenant « sous le manteau de la cheminée », la question se présenterait sous un aspect nouveau...

Que n'est-il possible de bannir ce terme d'amateur de la langue des sports ? Le mauvais usage qu'on en fait l'a rendu équivoque. Ou bien il ne signifie plus rien ou bien il fournit prétexte à des suspicions injustifiées, à des jugements arbitraires qui ne tiennent pas compte des conditions actuelles de la vie sportive. Mais il a pénétré si profondément dans la coutume qu'il serait téméraire de tenter de l'en extirper. Conservons-le donc, mais en le débarrassant des définitions, des règlements

parasites qui l'étouffent. Qu'il y ait dorénavant deux catégories de sportifs : les professionnels et les amateurs – et que ceux-ci soient libres.

Cependant, s'il plaisait à certains ascètes dédaigneux des biens de ce monde, hormis ceux dont ils disposent déjà, de suivre en disciples fervents les canons de l'église amateuriste, je ne vois pas pourquoi on leur refuserait cette satisfaction d'être, en quelque sorte, les « témoins de Jéhovah » du sport. Ils apparaîtraient comme les survivants inoffensifs d'une époque où le sport n'était pratiqué que pour une aristocratie – de noblesse, de finance ou d'affaires – pour qui la question d'indemnisation ne se posait pas et qui trouvait tout naturel, au contraire, de dépenser ce qu'il fallait pour occuper agréablement ses loisirs.